

C66

# LES FONDAMENTAUX DU VERRE

---

Connaissance du verre  
et des produits verriers

**5 JOURS - SESSION 1 - 2018**

---

12 AU 16 MARS

**1695 €**

---

35 HEURES

## Lieu du stage

---

Cerfav | Prover  
19, rue Charles Auray  
93500 Pantin - France  
T : +33 (0)1 57 42 20 99  
F : +33 (0)1 57 42 13 89  
prover@cerfav.fr  
www.prover.fr



## OBJECTIFS

- Cette formation a pour but de fournir des connaissances de base solides et détaillées sur le matériau, son élaboration et sa mise en œuvre, indispensables à tout ingénieur et technicien de l'industrie du verre.

## PERSONNELS CONCERNÉS

- Ingénieurs et techniciens des services production, techniques, qualité et développement.

## PRÉ-REQUIS

- Connaissances techniques générales.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir des connaissances générales sur le verre et ses propriétés.
- Découvrir les grandes familles de produits verriers, du process de fabrication à leur utilisation.

## SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Verreries (verre creux, verre plat, verre technique).
- Fournisseurs des verreries.
- Transformateurs, utilisateurs du verre.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- À partir de supports de cours et d'apports théoriques illustrés, la formation s'appuie sur l'alternance d'exposés par l'expert et d'échanges avec les stagiaires sur leurs questions et problématiques.
- Les échanges d'expériences sont favorisés.
- Certains modules se déroulent en atelier sous forme de travaux pratiques.

## MOYENS TECHNIQUES ET SUIVIS

- Salle de formation dédiée.
- Groupe limité à 12 participants, afin de permettre une bonne interactivité.
- Support de cours individuel fourni.
- **Atelier verrier de soufflage pour les travaux pratiques sur le cueillage du verre en fusion.**

## PROGRAMME

### MATÉRIAU VERRE

- Les grandes familles de verre
- Structure et composition du verre
- Coloration
- Fusion, affinage
- Recuisson du verre
- Résistance mécanique et renforcement

### LES FOURS VERRIERS

- Conception des fours
- Réfractaires
- Combustion, combustibles, électricité
- Bilan thermique
- Verre et environnement
- Recyclage du verre, sécurité

### PROCÉDÉS DE FABRICATION & PRODUITS VERRIERS

- Le verre creux
- Le verre plat
- La surface du verre et les traitements
- Les défauts du verre
- Les mécanismes de la fracture du verre

## MODALITÉ D'INSCRIPTION

Téléchargez directement le bulletin d'inscription sur [www.prover.fr](http://www.prover.fr) ou demandez-le nous.

**T : +(33) 01 57 42 20 99**

**M : [prover@cerfav.fr](mailto:prover@cerfav.fr)**

## ÉVALUATION

- Fiche d'évaluation et de satisfaction.
- Attestation individuelle de fin de formation.

**CONNAISSANCE DU VERRE ET DES PRODUITS VERRIERS**  
5 JOURS - SESSION 1 - 2018

DATES : 12 AU 16 MARS  
COÛT : 1695 € HT (35 heures)  
Déjeuners et supports de cours inclus

Lieu du stage

Cerfav|Prover  
19 rue Charles Auray - 93500 Pantin - France  
T : +33 (0)1 57 42 20 99  
F : +33 (0)1 57 42 13 89  
Mail : prover@cerfav.fr



**SOCIÉTÉ**

Raison sociale de l'établissement : .....  
Nom du responsable formation ou contact : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

**STAGIAIRE**

Prénom : ..... Nom : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

**ADRESSE DE FACTURATION**

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA  
Nom de l'organisme : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une convention de formation en double exemplaire.  
Dix jours avant la formation, le stagiaire recevra une convocation précisant le lieu exact de la formation.  
Après la formation, l'entreprise recevra par courrier une facture accompagnée d'une attestation de présence et d'une attestation individuelle de fin de formation.

Le règlement devra s'effectuer à réception de la facture.

Conditions générales d'annulation : Pour toute annulation devant s'effectuer par écrit, le Cerfav | Prover retiendra sur le coût total du stage, conformément aux dispositions prévues par le code du travail, 50 % pour une annulation parvenue moins de 15 jours avant le stage ou 100 % pour une annulation intervenue 5 jours avant le stage. Toutefois les stagiaires auront la possibilité de reporter leur inscription sur une autre session.

DATE :  
SIGNATURE ET CACHET :